Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-B15_05_2025_09-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Multi Accueil ……
Adresse
Téléphone

## CONSIGNES ET PRECAUTIONS de conservation du LAIT MATERNEL recueilli dans un biberon en verre et apporté à la crèche

Afin de vous permettre de poursuivre l'allaitement maternel de votre enfant accueilli en halte garderie, il vous est nécessaire d'appliquer quelques règles d'hygiène propres à la collectivité.

## RECUEIL, CONSERVATION ET TRANSPORT DU LAIT

A la maison, pour le recueil du lait, un lavage rigoureux des mains et des seins à l'eau et au savon est indispensable avant toute manipulation.
Un premier biberon en verre stérile sert à recueillir le lait et au transport en vérifiant qu'il soit bien fermé avec la bague, l'obturateur et le capuchon. Il est impératif que le biberon soit identifié au nom de l'enfant.
Une fois le lait déposé dans le biberon, noter la date et l'heure, le conserver dans le milieu du réfrigérateur dont la température sera inférieure ou égale à 4°C et l'apporter à la halte-garderie dans les 24 heures.
Le lait peut être également congelé à -18°C et ensuite utilisé de la même manière que le frais.
Le biberon doit être transporté dans un sac isotherme, un conservateur de froid spécial bouteille ou une glacière contenant un conservateur de froid.

## A LA HALTE GARDERIE :

- Les biberons sont réceptionnés dans le réfrigérateur de la structure.
- Le lait sera chauffé comme tous les autres au chauffe biberon classique.
- Quand le biberon est prêt à être bu, il est agité pour mélanger les matières grasses.
- Un lait qui a déjà été réchauffé ne sera pas réutilisé, il doit être jeté aussitôt après que l'enfant a terminé son repas. Rien n'est gardé pour le lendemain. Tout le lait restant doit être jeté à la fin de la journée.
- Les biberons en verre de lait maternel doivent être apportés chaque jour pour être consommés **le jour même**.
- Un complément de lait en poudre sera donné si la quantité de lait maternel est insuffisante pour rassasier l'enfant.

Nous vous rappelons que vous pouvez allaiter votre enfant sur place.

Ce protocole est mis en place avec les parents et l'équipe de la halte-garderie. Il engage la responsabilité partagée des parents et de l'équipe de la structure.
Les parents doivent respecter toutes ces conditions requises sur les normes d'hygiène, de conservation et de transport des biberons, et l'équipe doit respecter les consignes ci-dessus. Ce protocole est basé sur une relation de confiance.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-B15_05_2025_09-DE

Je soussignée Madame……

Déclare avoir pris connaissance des informations relatives à l'allaitement de mon enfant en halte-garderie, par l'intermédiaire de biberon de lait maternel, et m'engage à respecter :

- ✓ La stérilisation de tout le matériel pour tirer mon lait, y compris les biberons. J'utiliserai la stérilisation à chaud.
- ✓ La conservation à bonne température du lait, soit 24 heures entre 2°C et 4°C, ou bien au congélateur pas plus de 7 jours à -18°C.
- ✓ Le transport du lait de mon domicile à la halte-garderie dans un sac isotherme contenant de la glace.

En cas de doute sur la qualité du lait à donner à votre enfant, par son aspect, pour un conditionnement ou un transport inadéquat, la directrice de la structure se réserve le droit de proposer à votre enfant un autre aliment adapté, de votre choix.

Fait à ……,
Le ……

Signature de la mère Signature de la directrice

……✂

# Adresses utiles

Pour donner son lait : le lactarium au 01 40 44 39 14 Solidarilait

Pour des conseils : Leche League : 01 48 99 39 09